

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 7815 du 7 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ1810755S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22374 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727028S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2018 :

Govin François NIGEND : 132 691 NLS : 5 295 657

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2018 :

Orgiazzi Nicolas NIGEND : 214 469 NLS : 8 064 086

Deregnacourt Yann-Cédric NIGEND : 301 130 NLS : 8 090 165

Robert Michaël NIGEND : 234 257 NLS : 8 086 274

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2018 :

Guichard Gérard NIGEND : 171 057 NLS : 8 025 838

Cappellaro Cyril NIGEND : 161 471 NLS : 8 018 017

Rolland Sébastien NIGEND : 157 604 NLS : 8 015 082

Johner Patrick NIGEND : 140 229 NLS : 5 305 028

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2018.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,*
D. STRIEBIG